

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 mars 2023

Date de convocation et d'affichage : 24 mars 2023

DL-20230330-008

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Sonia FAVIÈRE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Marqaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Corinne SAVIN	X		Emilie NGUYEN		X
Jean COMTET	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Hervé GINET		X	Nicolas VANEL	X	
Laurent TRONCHE	X		Antoine MATRAS		X
Annie GRIMAUD		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Georges THOMAS	Jean-Marc BODET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	Jean-Pierre GAITET
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Pascal GIMENEZ
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Tanguy NAZARET
Guyène MATILE-CHANAY	Marie-Chantal JOLIVET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean COMTET	62,1%	29	18	27



FINANCES

Budget ZAC centre-ville – Reversement du résultat de clôture

Considérant sa délibération DL-20220630-010 du 30 juin 2022 prononçant la clôture du budget ZAC centre-ville au 31 décembre 2022 ;
 Après que le Conseil ait pris connaissance du compte administratif de la ZAC Centre-Ville de l'exercice 2022 ;

Considérant qu'il est constaté un déficit de fonctionnement de l'exercice d'un montant de -464 525,24 € auquel s'ajoute un excédent antérieur reporté de 457 437,74 € pour donner un résultat de clôture déficitaire de -7 087,50 €.

Considérant l'excédent d'investissement de l'exercice d'un montant de 849 234,23 €, auquel s'ajoute un déficit antérieur reporté de 849 234,23 € pour donner un résultat de 0,00 €

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, propose à l'Assemblée de constater le déficit final de la ZAC centre-ville de -7 087,50 € et de reverser ce résultat au budget principal.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de constater le déficit final de clôture de la ZAC centre-ville de - 7 087,50 €, et de reverser ce résultat au budget principal.

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	6

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 30 mars 2023.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.



Le Maire,

Jean-Pierre GAITET